

AUCH Modernisation du parc de stationnement avec la création de zones bleues

Il s'agit pour la municipalité de favoriser la rotation des véhicules afin de dynamiser l'activité commerciale



AUCH Modernisation du parc de stationnement avec la création de zones bleues

Le stationnement des véhicules dans les centres ville est souvent un problème pour le conducteur qui veut se garer, un sujet de mécontentement pour les commerçants qui y voient la fuite de consommateurs potentiels, et un casse-tête pour les municipalités pour concilier les uns et les autres. La municipalité d'Auch depuis un an environ a potassé sur le sujet en interne en écoutant les doléances de l'association des commerçants et des personnes qui stationnent en ville, consommateurs ou riverains. « Le but recherché, explique Raymonde Bonaldo adjointe au maire, est de redynamiser le commerce du cœur de la ville et de sa périphérie très proche ».

Le résultat des diverses concertations abouti à la création de zones bleues validées par le premier adjoint au maire, Christian Laprebende. Une nouveauté donc dans le paysage du stationnement dans la ville d'Auch qui va certainement remettre en question certaines habitudes car « il s'agit, détaille Raymonde Bonaldo, de provoquer un turnover des véhicules sur certaines places de stationnement qui seront gratuites ». Des propos confortés par Daniel Adoue, directeur de la communication à la mairie d'Auch, lequel souligne « que ce plan des zones bleues est établi en faveur des usagers pour faciliter la vie des automobilistes et la dynamisation des commerces ».

La mise en place des zones bleues débute cette semaine afin qu'au 1er décembre celles-ci soient opérationnelles.

LES ZONES BLEUES EN BREF

La localisation. Elles se situeront avenue des Pyrénées, rue d'Étigny, boulevard Sadi Carnot, place du 14 juillet, place de Verdun, avenue Pierre Mendès France, rue Gambetta, rue Aucoin, Rue Dupouy, rue Bazillac, Place du Foirail, rue Victor Hugo, rue du 8 mai, place de la Libération, rue de la République. Gratuit, le stationnement sur ces places et rues est limité à 30 minutes de 10 heures à 19 heures.



Francis Comte, Christian Laprebende, Raymonde Bonaldo, et Daniel Adoue ont participé à l'élaboration du projet zones bleues.



Raymonde Bonaldo a présenté le projet de la mise en place des zones bleues.